



LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

**Déclaration du Gouvernement
suivie d'un débat**

10 faits,
10 actions
engagées.

Document préparatoire

PREMIÈRE PARTIE : 10 FAITS SUR LA SITUATION MIGRATOIRE

1. LES ENTRÉES RÉGULIÈRES EN FRANCE

PREMIERS TITRES DÉLIVRÉS							
Par motifs d'admission	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (provisoire)	2018/2017
A. Économique	17 800	19 054	20 628	22 982	27 467	33 502	+22,0%
B. Familial*	93 714	92 326	90 113	89 124	88 737	90 074	+1,5%
C. Étudiants	62 815	64 996	70 023	73 644	80 339	83 082	+3,4%
D. Divers	13 148	13 742	13 866	14 741	14 464	15 317	+5,9%
E. Humanitaire	17 916	20 822	22 903	29 862	36 429	33 981	-6,7%
TOTAL	205 393	210 940	217 533	230 353	247 436	255 956	+3,4%

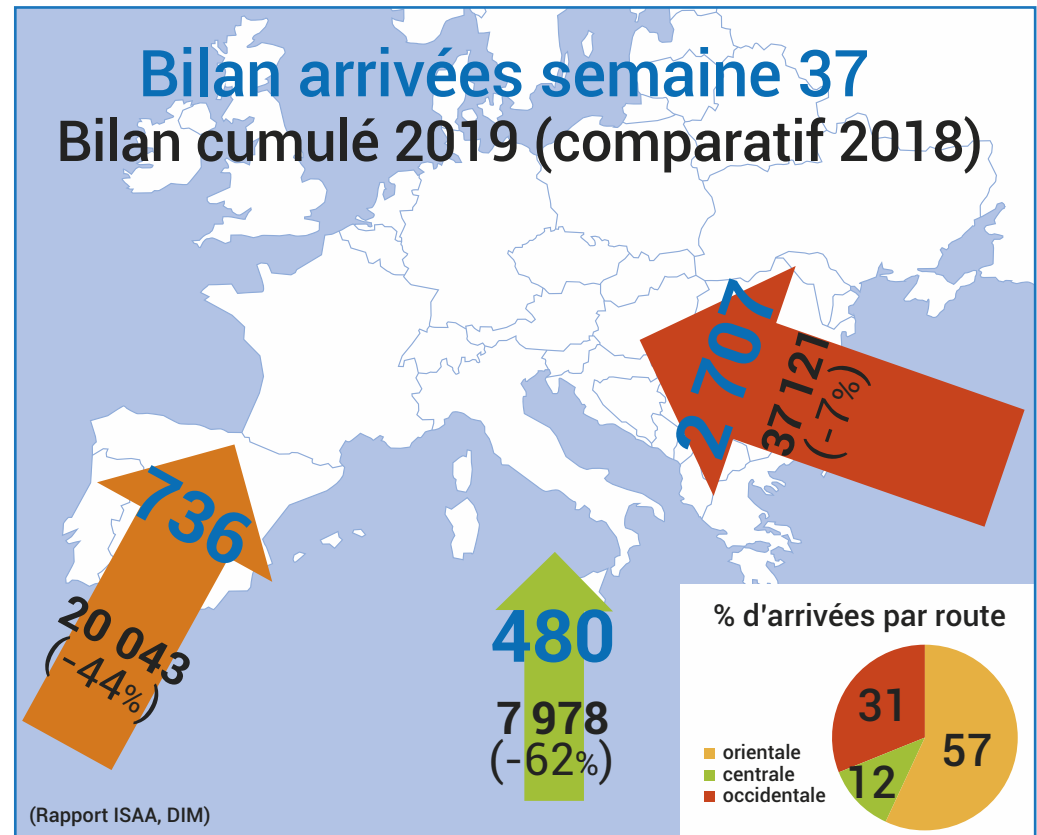
*Zoom sur l'immigration familiale : slide 14

- => Les chiffres récents de l'admission au séjour montrent 2 tendances :**
- le dynamisme de la mobilité étudiante et de l'immigration professionnelle ;
 - la stabilité de l'immigration familiale.

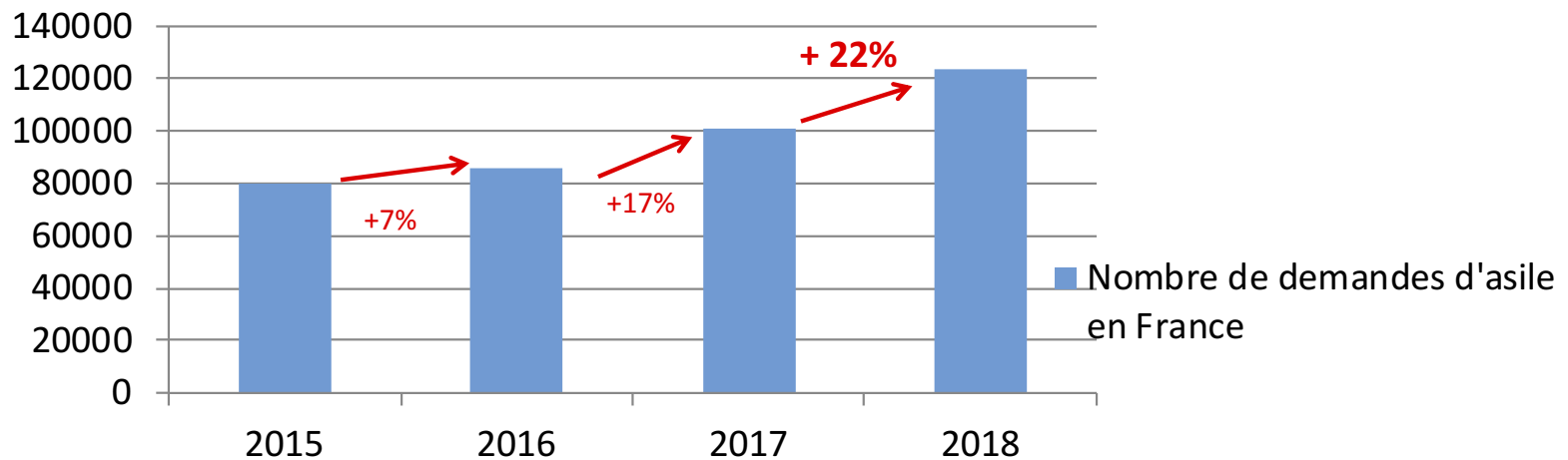
Source : AGDREF/ DSED – chiffres cités dans le rapport au Parlement sur les étrangers en France

2. LES FLUX MIGRATOIRES VERS L'EUROPE SONT EN BAISSSE

- Les flux migratoires irréguliers à destination de l'Europe poursuivent leur diminution : **-29% en 2019.**
- La route de Méditerranée orientale redevient cet été la première voie d'accès vers l'Europe.



3. LA DEMANDE D'ASILE EN FRANCE EST EN HAUSSE



Sur les 8 premiers mois de 2019, le nombre de demandes augmente encore de **+ 7%** (chiffres OFPRA)

=> La demande d'asile continue d'augmenter fortement en France. Le nombre de demandes a doublé en 5 ans.

3. LA DEMANDE D'ASILE EN EUROPE

Demandes d'asile Pays/Année	2015	2016	2017	2018	
UE - 28 pays	1 322 845	1 260 910	712 235	646 060	↘
Allemagne	476 510	745 155	222 560	184 180	↘
France	76 165	84 270	99 330	120 425	↗
Espagne	14 780	15 755	36 605	54 050	↗
Grèce	13 205	51 110	58 650	66 965	↗
Royaume-Uni	40 160	39 735	34 780	37 730	↘
Italie	83 540	122 960	128 850	59 950	↘
Pays-Bas	44 970	20 945	18 210	24 025	↘
Belgique	44 660	18 280	18 340	22 530	↘
Suède	162 450	28 790	26 325	21 560	↘

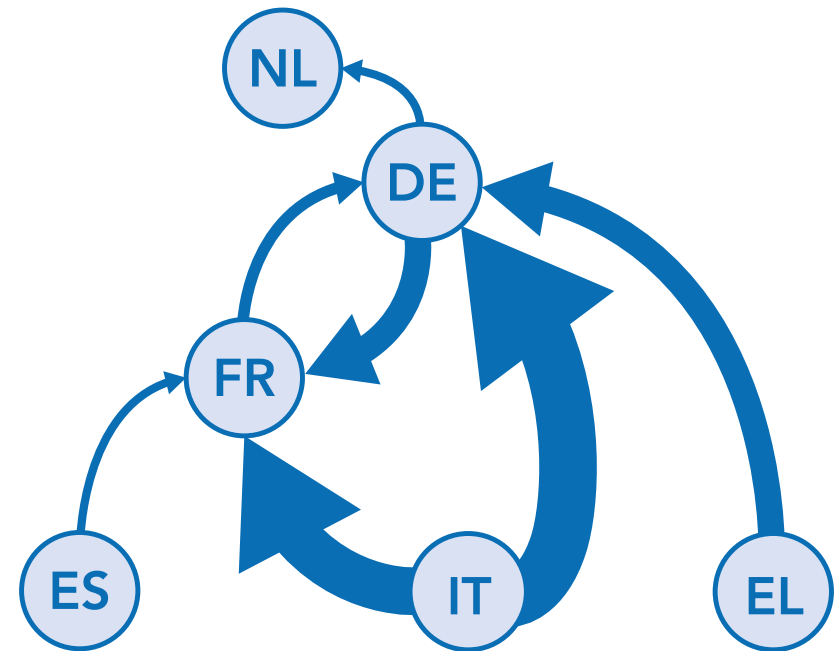
⇒ L'augmentation de la demande d'asile en France constitue une particularité au sein de l'Union européenne. Certes, des augmentations sont constatées dans quelques autres pays en 2018, mais la tendance générale est à la baisse et la France se distingue par l'importance de la hausse.

Source : Eurostat

4. L'IMPORTANCE DES MOUVEMENTS SECONDAIRES

Mouvements secondaires
= flux migratoires internes à l'Europe
(ressortissants de pays tiers arrivés
dans un premier État européen,
qui se dirigent ensuite
vers un autre État-membre).

30% des demandeurs d'asile
présents en France en 2018
avaient déjà déposé
une demande d'asile dans un autre
État membre de l'UE.



=> La hausse de la demande d'asile en France s'explique en grande partie par les mouvements secondaires, c'est-à-dire par des demandes qui relèvent, en droit, de la responsabilité d'un autre État.

5. PRINCIPALES NATIONALITÉS DES DEMANDEURS D'ASILE

Top 5 des nationalités de demande d'asile en France	Nombre de demandes introduites à l'OFPRA (janvier à août 2019)	Evolution 2019 / 2018
1. Afghanistan	6 585	-9%
2. Géorgie	6 160	+ 61%
3. Albanie	5 609	+ 23%
4. Guinée	4 268	+ 23%
5. Côte d'Ivoire	3 569	+ 8,6%

2 pays considérés comme sûrs par l'OFPRA

=> Parmi les 5 premières nationalités de demande d'asile en France, 2 correspondent à des « pays d'origine sûrs », c'est-à-dire des pays pour lesquels le conseil d'administration de l'OFPRA a considéré que les droits et libertés sont respectés.

6. DES DISPARITÉS AU SEIN DE L'UE : LE TAUX D'ACCEPTATION DES DEMANDES D'ASILE

Taux d'octroi de la protection aux demandeurs d'asile	Toutes nationalités	aux demandeurs d'asile afghans :	aux demandeurs d'asile albanais :	aux demandeurs d'asile géorgiens :
Par l'Allemagne	22%	18%	0,6%	0,4%
Par l'Espagne	20%	75%	NC	2,3%
Par la France	29%	70%	9,6%	4,7%
Par l'Italie	12%	97%	11,5%	3,6%

=> Pour une même nationalité, les taux d'octroi de la protection internationale varient très fortement d'un État-membre à l'autre, alors que le cadre juridique est partagé (convention de Genève, directives européennes).

6. DES DISPARITÉS AU SEIN DE L'UE : LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

- Le droit de l'Union européenne prévoit l'attribution de « conditions matérielles d'accueil » aux demandeurs d'asile.
- Le montant de l'allocation pour demandeur d'asile varie fortement d'un État-membre à l'autre. Par exemple, pour un demandeur hébergé majeur isolé, **le montant en vigueur en France est supérieur de :**
 - + **53%** par rapport à l'Allemagne ;
 - + **43%** par rapport au Royaume-Uni ;
 - + **42%** par rapport à la Suède.

6. DES DISPARITÉS AU SEIN DE L'UE : LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SYSTÈME DE SANTÉ

Pays	Accès aux soins urgents	Accès aux soins non-urgents	Participation financière
Allemagne	Oui, inconditionnel et gratuit.	Si « indispensables au maintien de la vie ou à la santé » et sous condition d'un accord préalable	Non
France	Oui, inconditionnel et gratuit	Demandeurs d'asile : accès à la sécurité sociale de droit commun (PUMa + CMUc). Contrairement aux ressortissants français et étrangers en situation régulière, les demandeurs d'asile ne sont pas soumis à une condition de résidence de 3 mois en France	Non
	Soins urgents = soins « dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à une altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou d'un enfant à naître »	Étrangers en situation irrégulière : accès à l'AME au bout de 3 mois de présence. Accès à tous les soins sauf : cures thermales, PMA, médicaments à faible SMR remboursés à 15%, médicaments princeps. Lunettes, prothèses dentaires et audioprothèses prises en charge partiellement.	Non
Royaume-Uni	Oui, inconditionnel et gratuit	Demandeurs d'asile, femmes enceintes, mineurs : gratuit Étrangers en situation irrégulière : paiement de 150% du coût du service rendu	<i>cf colonne précédente</i>
Espagne	Oui, inconditionnel et gratuit	Oui, preuve de résidence de + de 90 jours et dans le cas contraire, délivrance d'un carnet de santé par les services sociaux	Paiement de 40% du prix des médicaments

7. LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE ET RECONDUITES

Le nombre total de retours exécutés (contraints et volontaires) s'élève en 2018, en valeur absolue, à 19 957 pour la France et à 23 617 pour l'Allemagne (la France notifie des décisions de retour en plus grand nombre que l'Allemagne, ce qui explique que le taux d'exécution soit plus important en Allemagne). (Source Eurostat)

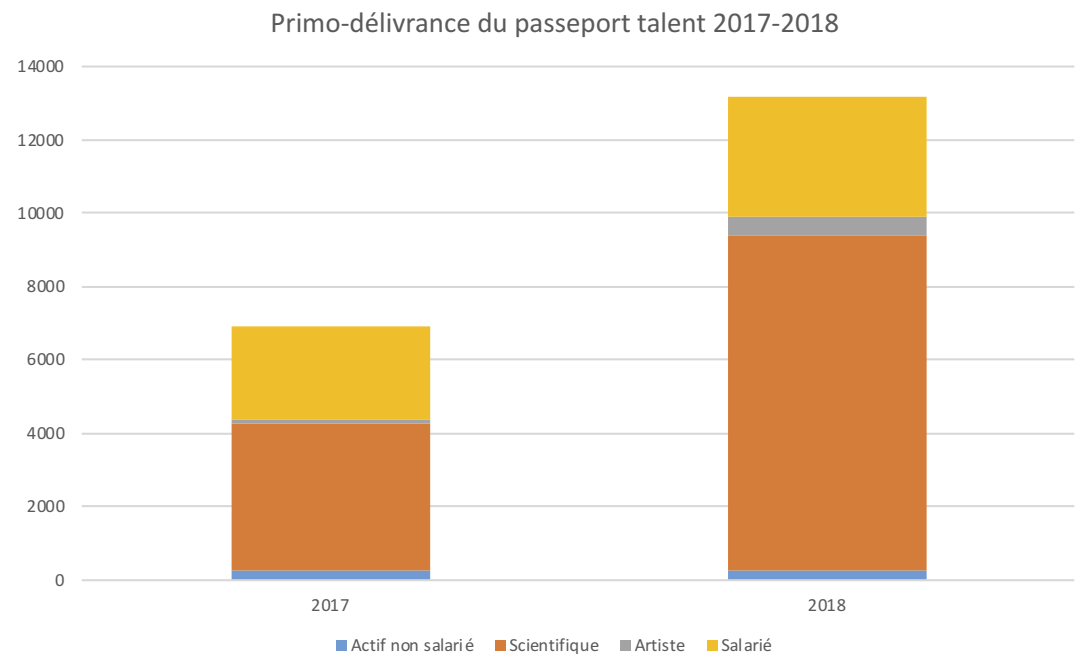
3 principales difficultés, 3 catégories de solutions:

Principales difficultés	Solutions mises en œuvre :
Non-délivrance du laissez-passer consulaire	Renforcement du dialogue avec les États concernés (levier diplomatique)
Difficulté juridique ou annulation juridictionnelle	- Formation des services interpellateurs - Modernisation du cadre juridique (loi du 10 septembre 2018)
Disponibilité des capacités opérationnelles	Renforcement des capacités de rétention administrative (480 nouvelles places en 2 ans)

8. LA FRANCE EST ATTRACTIVE POUR LES TALENTS ÉTRANGERS

Dynamisme marqué des « **passesports talents** » (titres de séjour pour travailleurs hautement qualifiés) :

+21% en 2018



9. FOCUS SUR L'IMMIGRATION FAMILIALE

Répartition par motif d'immigration familiale	Nombre de titres de séjour délivrés (2017)
[1] FAMILLE DE RESSORTISSANTS FRANÇAIS :	48 604
a. Conjoints de Français	37 675
b. Ascendants étrangers et enfants étrangers de Français	1 362
c. Parents d'enfants français	9 567
[2] FAMILLE DE RESSORTISSANTS ÉTRANGERS :	23 168
a. Regroupement familial	10 656
b. Membre de famille d'un ressortissant de l'UE	5 726
c. Famille de titulaires de titres d'immigration qualifiée	2 529
e. Parent d'enfant scolarisé	2 695
[3] LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX :	15 337
Dont : vie privée et familiale	10 611
TOTAL	87 109

Regroupement familial :

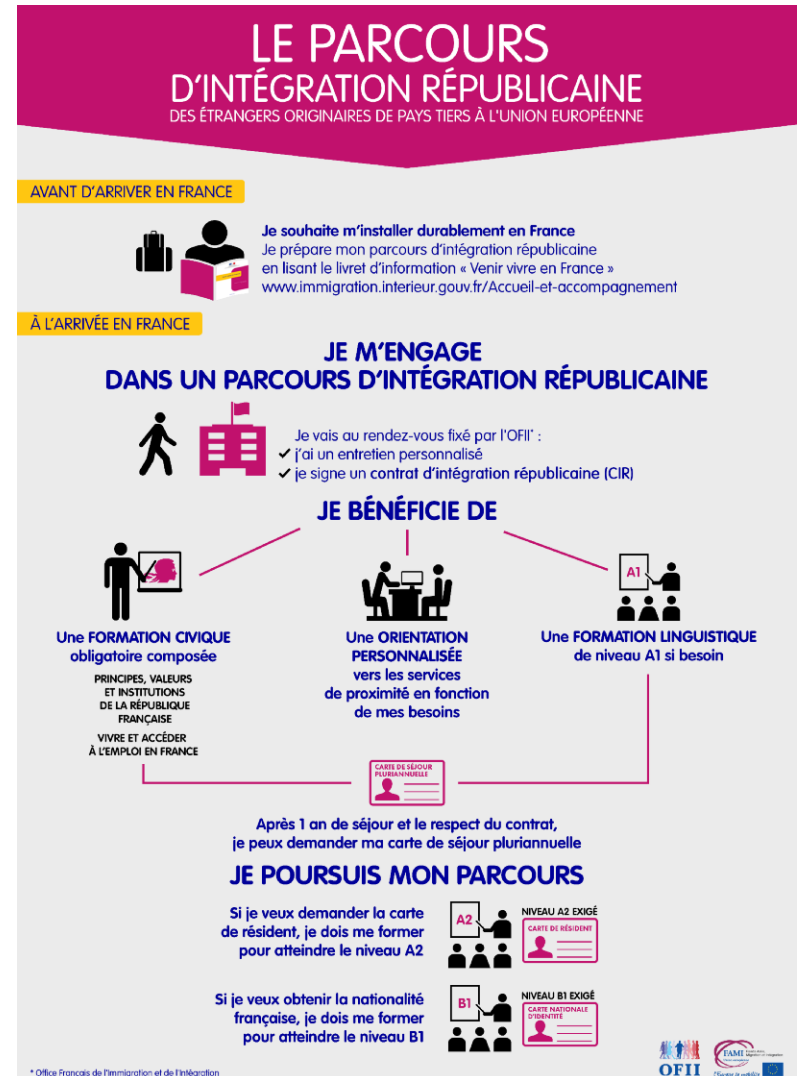
- 11 000 titres de séjour chaque année
- Une condition de ressources aussi exigeante en France qu'en Allemagne
- Une condition de surface du logement adaptée à la composition familiale
- Les demandeurs d'asile ne sont pas éligibles

=> L'immigration familiale concerne majoritairement les membres de la famille de ressortissants français.

=> Des actions sont déployées pour lutter contre la fraude (ex : détection des reconnaissances frauduleuses de paternité).

10. LE CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

En 2018, **100 000 personnes** se sont engagées dans un contrat d'intégration républicaine.

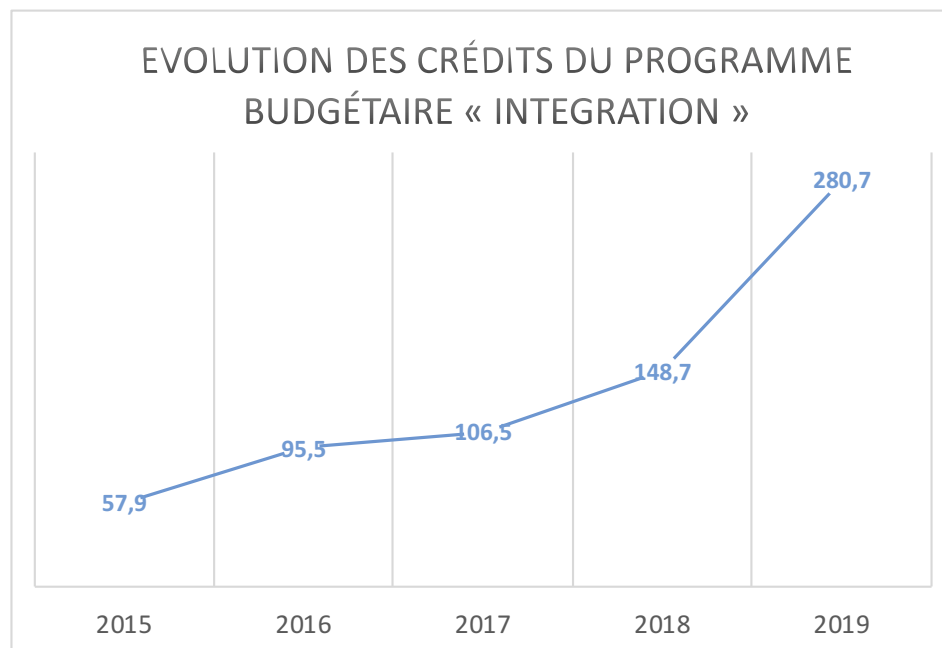


DEUXIÈME PARTIE : 10 ACTIONS ENGAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA POLITIQUE D'INTÉGRATION

104 M€ de mesures nouvelles pour l'intégration en 2019 et 2020 :

- Doublement du volume horaire des **cours de langue française** (de 200 à 400 heures, voire 600 heures dans certains cas).
- Doublement de la **formation civique et républicaine**.
- Ajout d'un volet « **insertion professionnelle** ».



FOCUS SUR L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

- **Un délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, et une stratégie dédiée ;**
- **Des actions pour l'insertion professionnelle des réfugiés :** développement des parcours associant hébergement, maîtrise de la langue et formation professionnelle :
 - **Programme HOPE** (hébergement, orientation et parcours vers l'emploi)
 - Estimation : 1 500 bénéficiaires accompagnés chaque année
 - **Appel à projets « Intégration professionnelle des réfugiés »**
 - Estimation : 20 à 25 000 réfugiés concernés
 - **Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL)**
 - Estimation : 30 000 parcours
 - **Validation des acquis de l'expérience collective pour les réfugiés**
 - 2020 : 1 000 parcours de VAE collective seront initiés en vue de l'obtention d'un titre professionnel du ministère du travail
- **Des actions pour l'accès des réfugiés au logement :**
 - Mobilisation des préfets sur cette priorité ;
 - Des résultats : en 2018 : 8 700 logements mobilisés (+ 90% par rapport à 2017), 20 000 réfugiés relogés.

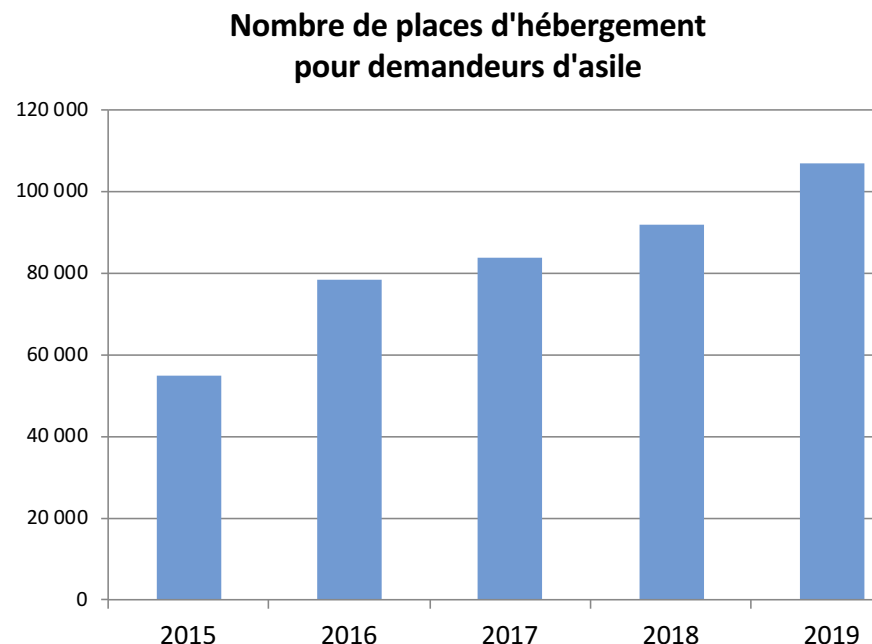
RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

■ **107 000** places d'hébergement à la fin de l'année 2019.

■ Des difficultés subsistent : maintien de réfugiés et de déboutés dans les CADA, demandeurs d'asile présents dans l'hébergement généraliste.

■ Le coût de l'allocation pour demandeur d'asile s'élève à **420 M€** en 2018.

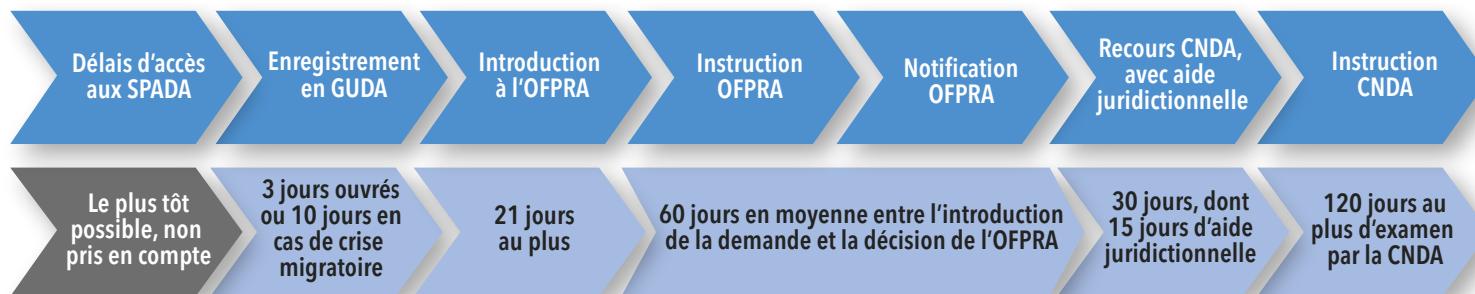
■ Le dispositif d'hébergement pour demandeurs d'asile représente un effort financier de 774 M€. Il s'ajoute aux 146 000 places de l'hébergement d'urgence « généraliste » (2 Md€).



RENFORCEMENT DES MOYENS DE L'OFPRA ET DE LA CNDA

- Nous voulons réduire les délais d'examen des demandes d'asile (objectif : 6 mois de délai moyen contre 12 aujourd'hui)

Délais-cible du plan d'action pour l'asile :

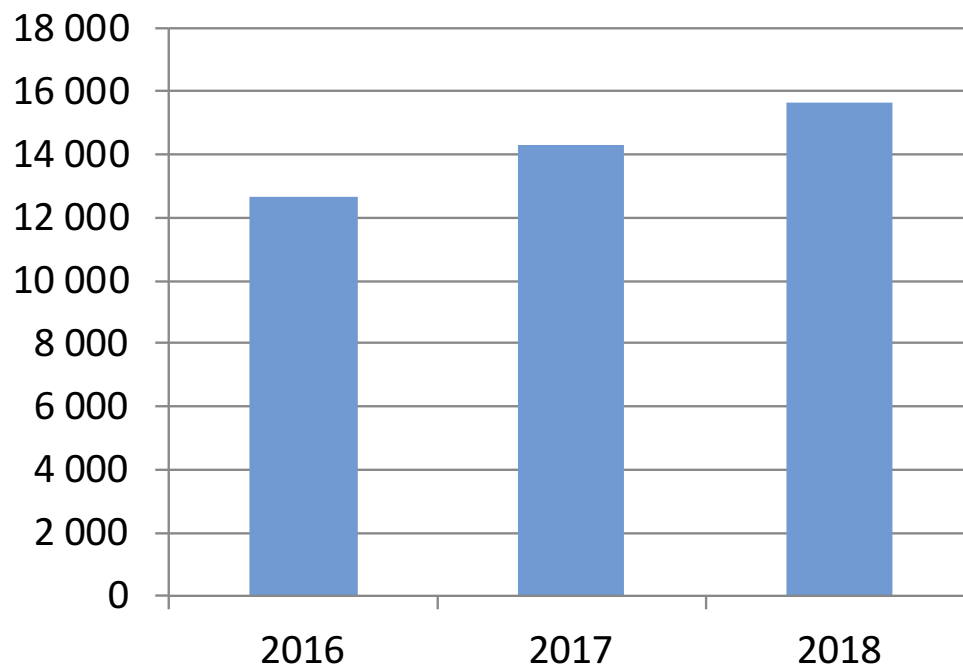


- Pour cela, nous renforçons massivement les moyens :
 - **de l'OFPRA** : 200 agents supplémentaires en 2020, dont 150 nouveaux officiers de protection
 - **de la CNDA** : 273 recrutements supplémentaires entre 2018 et 2020.
- => **Grâce à ces efforts, les délais d'examen des demandes d'asile se stabilisent (5 mois à l'OFPRA, 7 mois à la CNDA alors que le nombre de demandes augmente fortement).**
- => **Si le niveau de la demande d'asile se maintient, l'objectif de 6 mois peut être atteint à la fin de l'année 2021.**

PROGRESSION DES ÉLOIGNEMENTS CONTRAINTS

- **Le nombre d'éloignements contraints augmente de +10% en 2018.**
- La loi du 10 septembre 2018 nous a donné de nouveaux leviers juridiques.
- La délivrance des laissez-passer consulaires progresse.
- Le plan de renforcement des capacités de rétention administrative se poursuit conformément aux prévisions (+480 places d'ici fin 2019).

Nombre d'éloignements contraints



SOLIDARITÉ AVEC NOS PARTENAIRES EUROPÉENS POUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

- **8 528 réfugiés accueillis en France au titre de la RÉINSTALLATION au 31 août 2019, nous atteindrons notre objectif de 10 000 d'ici la fin de l'année.**

- **Secours en mer :**
 - Nos principes : sauvegarde de la vie humaine, débarquement dans le port sûr le plus proche.
 - **La France est le 1^{er} pays européen d'accueil des personnes « relocalisées » après avoir été secourues (600 personnes au total depuis l'été 2018).**
 - Nous nous mobilisons pour construire, avec nos partenaires européens, un cadre plus organisé de gestion de ces débarquements maritimes.

RENFORCEMENT DE NOTRE EFFORT D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

Le Président de la République a annoncé sa volonté d'augmenter notre effort d'aide publique au développement jusqu'à **0,55% du PIB en 2022.**

Les questions migratoires prennent toute leur place dans la définition de cette aide.

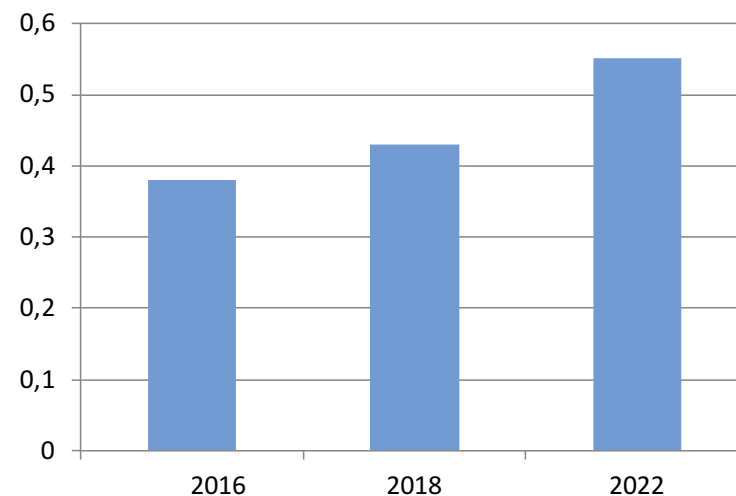
Trois volets :

- action humanitaire
- action capacitaire (état civil...)
- action socio-économique (infrastructures...)

L'Afrique :

- 41% de nos financements
- hausse de 22% en 2018/2017
- 18 des 19 pays prioritaires

Effort d'APD en % du PIB

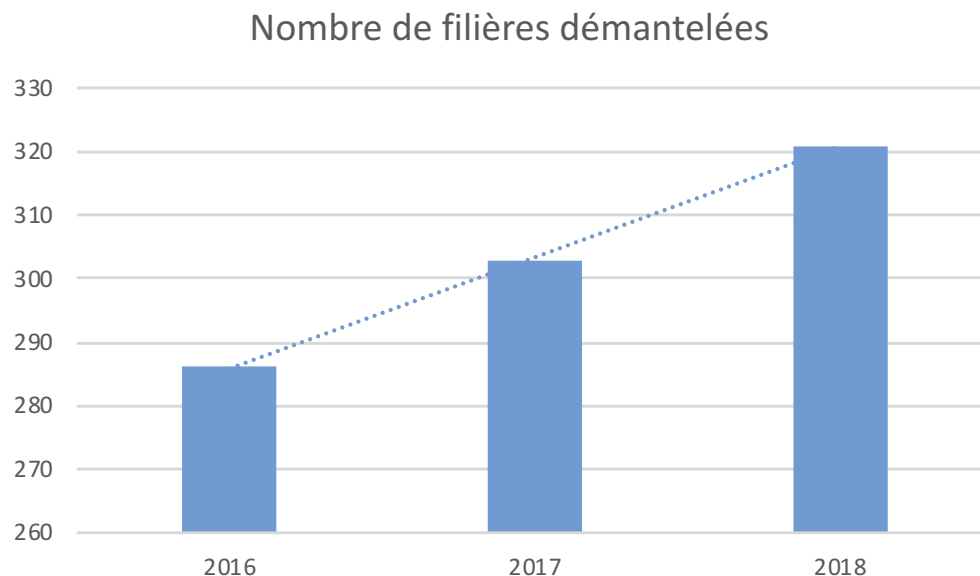


DÉMANTÈLEMENT DES FILIÈRES D'IMMIGRATION CLANDESTINE ET DES RÉSEAUX DE PASSEURS

À l'étranger : coopération renforcée avec les pays d'origine et de transit pour créer des équipes d'investigation et de lutte contre les réseaux de passeurs

En France : nombre record de filières d'immigration irrégulière démantelées en 2018

(321 en 2018 contre 303 en 2017)



LUTTE CONTRE LES CAMPEMENTS INDIGNES

- Depuis 2017, développement d'une nouvelle solution d'hébergement permettant de concilier mise à l'abri humanitaire et examen des situations administratives : **les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES)** : 3 000 places ouvertes en 2018.
- **CALAIS** : suivi attentif de la situation, 400 personnes présentes actuellement contre 8 000 au moment du démantèlement du camp de « la Lande ».
- **GRANDE-SYNTHE** : 900 personnes mises à l'abri en septembre 2019.
- **PORTE DE LA CHAPELLE** : des mises à l'abri sont proposées chaque jour ; une solution d'ensemble sera présentée rapidement.

CONTRÔLE RIGOUREUX DES FRONTIÈRES DE LA FRANCE

- Depuis 2017, nous avons maintenu le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de la France, comme le permet le code frontières Schengen, et comme le font certains autres États de l'UE.
- Ce dispositif a contribué à la maîtrise des flux migratoires vers la France :

Année	Nombre de non-admissions prononcées aux frontières :
2016	63 845
2017	85 408
2018	71 179